SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
16 MAI 2019
COURRIER ARRIVÉ

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

République Française

SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS

DELIBERATION
N° 2019-003

Objet : Avis sur le contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles des espaces alluviaux du bassin de l'Arve

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE DU **25 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie en salle Jallouvre à Arenthon, sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial, son président.

MEMBRES PRÉSENTS :

MEMBRES DE LA CLE : 94

Membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux **: 48**
Présents : 21
Mandats : 8
Absents : 19

Membres du collège des utilisateurs et usagers **: 29**
Présents : 15
Mandats : 4
Absents : 10

Membres du collège de l'Etat et des établissements publics **: 14**
Présents : 9
Mandats : 5
Absents : 0

Membres représentant du territoire Suisse (voix non délibératives) : 3
Présents : 1
Absents : 2

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. Martial SADDIER (Région Auvergne Rhône-Alpes)
  - M. Raymond MUDRY (Conseil Départemental de Haute-Savoie)
  - Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET (Conseil Départemental de Haute-Savoie)
  - M. Bruno FOREL (CC des Quatre rivières) a reçu pouvoir de M. Gilbert CATALA (CC Cluses Arve et Montagnes)
  - M. Guy ROGUET (CC du Genevois) a reçu pouvoir du M. Pierre-Jean CRASTES (CC Genevois)
  - M. Serge SAVOINI (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe)
  - Mme Josette CROZET (CC Cluses, Arve et montagnes)
  - M. Jean-Luc SOULAT (Annemasse Agglo) a reçu pouvoir de M. Alain BOSSON (Annemasse Agglo)
  - M. Robert BURGNIARD (Annemasse Agglo) a reçu pouvoir de M. Jean-Paul MUSARD (CC de la Vallée Verte)
  - M. Maurice LAPEROUSSAZ (Annemasse Agglo)
  - M. Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo) a reçu pour de M. Claude HUGARD (CC Cluses Arve et Montagnes)
  - Mme Claire GRANDJACQUES (CC du Pays du Mont-Blanc)
  - M. Philippe DREVON (CC du Pays du Mont-Blanc) a reçu pouvoir de M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT (SIVM du Haut Giffre)
  - M. Gérard BURNET (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc)
  - M. Daniel BUFFLIER (CC du Pays Rochois) a reçu pouvoir de M. Marin GAILLARD (CC du Pays Rochois)
  - M. Claude MOENNE (CC du Pays Rochois)
  - M. Jean-Pierre MERMIN (CC Faucigny-Glières) a reçu pouvoir de M. Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX (CC Faucigny-Glières)
  - M. Stéphane VALLI (SM3A)
  - Mme Dominique JIMENEZ(SM3A)
  - M. André PERRILLAT-AMEDE(SM3A)
  - M. Maurice DESAILLOUD(SM3A)

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - L'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie représenté par Noel GENTRIC
  - Le Comité Départemental de Haute-Savoie de Canoë-Kayak représenté par M. Patrick OROSZ
  - Le Regroupement des guides de sports d'eau vive de l'Arve représenté par M. Alain PIEDOY
  - La Fédération Départementale de Pêche et Protection de Milieu Aquatique 74 représentée par M. Philippe HUCHET
  - AAPPMA Du Chablais-Genevois représenté par M. Pierre COSTES
  - ATMB représenté par M. Gaëtan MASSON
  - UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes représentée par M. Pierre-Jean SERRET a reçu pouvoir de SNCF Mobilités
  - La Fédération BTP 74 représenté par M. Eric VODINH
  - SNDEC représenté par M. Jean-Marc REYDET a reçu pouvoir de la CCI Haute-Savoie
  - Domaine Skiable de France représenté par M. Jean-Claude OLRY

- France Nature Environnement 74 représenté par M. Thierry DECURNINGE, a reçu pouvoir de Mountain Wilderness France
- ASTERS représenté par M. Christian SCHWOEHRER
- UFC Que Choisir représentée par Mme Pierrette MENERAULT
- EDF – Production et Ingénierie Hydraulique représentée par Mme Anne-Lise BOUVIER, a reçu pouvoir de Fédération EAF-France Electricité
- ENEDIS représenté par M. Alain Michelet

- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - Le Préfet de la Haute-Savoie représenté par Mme Isabelle NUTI, a reçu pouvoir du Préfet Coordonnateur de bassin
  - Direction Départementale des Territoires 74 représentée par Mme Anne DUME – a reçu pou-voir de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
  - Direction Départementale de la Cohésion Sociale représentée par M. Jean-Philippe WINIARS-KI
  - Direction Départementale de la Protection des Populations représentée par Mme Odile PETIT a reçu pouvoir du RTM
  - ARS Auvergne Rhône-Alpes - Cellule Santé publique représentée par Mme Florence CULOMA a reçu pouvoir de METEO France
  - L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse représentée par M. Yannick PREBAY
  - Groupement de Gendarmerie de Haute-Savoie représenté par Mme le Colonel Rébecca HERBEPIN
  - Agence Française pour la Biodiversité représentée par M. Alain AUBRUN, a reçu pouvoir de l'ONCFS
  - L'ONF représenté par M. Olivier LECLERC

- **Représentant du territoire Suisse (voix non délibératives) :**
  - Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, représenté par M. Hervé FAUVAIN

MEMBRES EXCUSÉS AVEC MANDATS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. Pierre-Jean CRASTES (CC du Genevois) donne pouvoir à M. Guy ROGUET (CC du Genevois)
  - M. Gilbert CATALA (CC Cluses, Arve et montagnes) donne pouvoir à M. Bruno FOREL (CC des Quatre rivières)
  - M. Claude HUGARD (CC Cluses, Arve et montagnes) donne pouvoir M. Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo)
  - M. Alain BOSSON (Annemasse Agglo) donne pouvoir M. Jean-Luc SOULAT (Annemasse Agglo)
  - M. Jean-Paul MUSARD (CC de la Vallée Verte) donne pouvoir à M. Robert BURGNIARD (Annemasse Agglo)
  - M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT (SIVM du Haut-Giffre) donne pouvoir à M. Philippe DREVON (CC du Pays du Mont-Blanc)
  - M. Marin GAILLARD (CC du Pays Rochois) donne pouvoir à M. Daniel BUFFLIER (CCPR)
  - M. Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX (CC Faucigny-Glières) donne pouvoir à M. Jean-Pierre MERMIN (CCFG)

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - La Chambre de Commerce et de l'Industrie représenté par Mme Marie-Pierre PLANCHAMP, donne pouvoir au SNDEC
  - Fédération EAF-France Electricité représentée par M. David THOUVENOT, donne pouvoir à EDF
  - Mountain Wilderness France représentée par Guy SCHUTTER, donne pouvoir à France Nature Environnement Haute-Savoie
  - SNCF Mobilités représenté par M. Yannick MATILLON donne pouvoir à UNICEM Auvergne Rhône-Alpes

- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - Le Préfet coordonnateur de bassin, Pascal MAILHOS, donne pouvoir au Préfet de la Haute-Savoie
  - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation du bassin Rhône-Méditerranée représentée par M. Christophe BLANC donne pouvoir à la DDT74
  - ONCFS représenté par M. Stephane ANSELME-MARTIN, donne pouvoir à AFB
  - RTM représenté par M. Bruno LAILY donne pouvoir à la DDPP 74
  - METEO France représenté par M. Gilles BRUNOT, donne pouvoir à ARS

MEMBRES EXCUSES / ABSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. Eric FOURNIER (Région Auvergne Rhône-Alpes)
  - Mme Julie GNUVA (Région Auvergne Rhône-Alpes)
  - M. Joel BAUD-GRASSET (Conseil Départemental de Haute-Savoie)
  - Mme Christine CHAFFARD (CC des Quatre rivières)
  - Mme Caroline LAVERRIERE (CC du Genevois)
  - M. Amar AYEB (CC du Genevois)

- M. Jean-François CICLET (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe)
- M. Marc IOCHUM (CC Cluses, Arve et montagnes)
- Mme Sylviane NOEL (CC Cluses, Arve et montagnes)
- M. Jean-Louis CONUS (Annemasse Agglo)
- M. Denis MOUCHET (CC de la Vallée Verte)
- M. Stephane BOUVET (SIVM du Haut-Giffre)
- M. Christophe BOUGAULT (CC du Pays du Mont-Blanc)
- M. Etienne JACQUET (CC du Pays du Mont-Blanc)
- M. André ALLARD (CC du Pays du Mont-Blanc)
- M. Patrick BOUCHARD (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc)
- M. Alain SOLLIET (CC Faucigny-Glières)
- M. Jean-Claude BURNET (SM3A)
- Mme Marie-Antoinette METRAL (SDIS 74)

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
  - Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
  - CDPC 74- Comité départemental de pilotage du canyonisme en Haute Savoie
  - AAPPMA Faucigny-Glières
  - Association Nationale des Maires de stations de Montagne
  - Fédération Départementale des Chasseurs 74
  - Pole excellence bois
  - Savoie Mont-Blanc Tourisme
  - Pro Mont-Blanc
  - Innovation et Développement du Tourisme

- **Représentant du territoire Suisse :**
  - CIPEL
  - Electricité d'Emosson SA

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, R 212-41 à R 212-42, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56, L 122-4 à L 122-9 et R 122-17 ;
Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve ;
Vu, l'arrêté n°DDT-2019-645 du 26 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n°DDT-2016-0652 modifié du 18 avril 2016 portant désignation des membres de la commission des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve ;
Vu, les règles de fonctionnement de la CLE modifiées le 29 septembre 2016 par la délibération n°2016-14 et notamment les articles 4, 10 et 11 ;
Vu, la délibération n° 2016-003 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 29 avril 2016 ;
Vu, l'arrêté n°DDT-2018-1130 du 23 juin 2018 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve ;
Vu, la délibération du SM3A n°2019-02-011 portant candidature et engagement du SM3A pour porter le CTENS des sites alluviaux du bassin de l'Arve et sollicitant les subventions associées ;

Considérant, le rôle de comité d'agrément assuré par la CLE pour l'élaboration des contrats tels que définis au 11ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ;

Considérant, que la CLE est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'action en application de l'article L.212-4 du code de l'environnement ;

Considérant, le projet de contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles « espaces alluviaux du bassin de l'Arve » communiqué aux membres de la CLE le 19 mars 2019 et présenté lors de la séance plénière du 25 mars 2019 ;

Considérant, que les objectifs poursuivis par le contrat de territoire ENS « espaces alluviaux du bassin de l'Arve » contribuent largement à la mise en œuvre du SAGE de l'Arve en vigueur ;

Considérant, les moyens mobilisés par les partenaires pour cette mise en œuvre sur le territoire ;

Considérant les éléments de contexte suivants :

- Contexte de l'élaboration du CTENS

Afin de mieux protéger un patrimoine naturel et paysager exceptionnel et de répondre à de nouveaux enjeux tels que le développement des loisirs de pleine nature, l'apparition de nouvelles pratiques sportives ou l'accentuation du réchauffement climatique, le Département de la Haute-Savoie a décidé de renforcer son ambition de préservation de la nature et des paysages en approuvant son deuxième Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022) le 4 juillet 2016.
Celui-ci s'inscrit dans les compétences et objectifs définis par le Code de l'urbanisme pour la protection des milieux naturels et des paysages (articles L-113-8 et L-113-10 et suivants). Il est conforme à la charte des Espaces Naturels Sensibles préparée par l'Assemblée des Départements de France et mobilise les fonds de la Taxe d'Aménagement.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Savoie poursuit trois axes stratégiques :
- préserver la nature et les paysages notamment en développant un réseau de sites labellisés Espaces Naturels Sensibles, qu'ils soient de Nature Remarquable (RED) ou qu'ils soient de Nature Ordinaire (NATO) ;
- valoriser la nature et les paysages et accueillir les publics ;
- enrichir la connaissance sur la biodiversité et les paysages et la partager.

Les rivières et les zones humides constituent des milieux prioritaires d'intervention.

Le Département encourage les territoires à élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions pluriannuel de préservation et de mise en valeur des espaces naturels, de biodiversité et des paysages. Le SM3A, chef de file de la démarche sur le bassin versant de l'Arve, a œuvré à la construction du CT ENS « espaces alluviaux de l'Arve ».

- Contenus, objectifs du CTENS

Les objectifs du Contrat de territoire ENS sont :
- Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats, dont les zones humides alluviales,
- Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés,
- Améliorer et diffuser la connaissance sur les milieux aquatiques.

Ils sont déclinés en un programme à mettre en œuvre sur la période 2019-2023.

Le SM3A est le chef de file du Contrat de territoire ENS des sites alluviaux. Son rôle est de coordonner la démarche d'ensemble et d'animer le dispositif auprès des porteurs de projet en relation avec le Département. Il met en œuvre la plupart des actions du Contrat, celles dont il a la maitrise d'ouvrage, même si d'autres maitres d'ouvrage peuvent porter des actions au sein du contrat.

Le SM3A met au service de ce projet un ETP, qui anime et coordonne le CT ENS et assure également la mise en œuvre de certaines actions. Les autres maîtres d'ouvrage sont chargés chacun de la mise en œuvre des actions qui les concernent dans le cadre de leur compétence et champ d'intervention.

Le programme d'actions du Contrat de territoire ENS des sites alluviaux reprend la stratégie milieux du SM3A (annexée à ce présent document), et se décline selon les orientations opérationnelles déclinées en 3 volets :

A. Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés
A cet objectif général du SAGE en matière de fonctionnalités des milieux répondent les actions SM3A suivantes :

A.1 : Maintenir et/ou restaurer des tresses sur les cours d'eau glaciaires
A.2 : Maintenir et/ou restaurer la dynamique morphologique des affluents principaux
A.3 : Maintenir et/ou restaurer la morphologie du réseau hydrographique secondaire

B. Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans ces habitats et enrayer la disparition des habitats aquatiques et connexes
Cet objectif répond au besoin de préservation du vivant (ensemble des espèces animales et végétales) et de sa capacité à évoluer. En effet, les cours d'eau et leurs abords constituent un lieu privilégié d'expression de la

biodiversité dans le bassin versant. Vu l'importance des pressions anthropiques sur les bords des cours d'eau, il convient de s'en préoccuper pleinement.

B.1 : Maintenir et/ou restaurer les continuités aquatiques afin de répondre à la fois aux besoins de la faune piscicole et à ceux du transit sédimentaire (Objectif SAGE RIV - 3 et RIV - 4 ainsi que RIV – 6 Arve et Giffre)
B.2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités et les connexions des zones humides liés aux petits cours d'eau (Objectif SAGE RIV – 5 et RIV-9 et ZH).
B.3 : Maintenir et/ou reconquérir la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes, dont les habitats, en vue de l'atteinte de leur bon état écologique et de leur fonctionnalité corridor, pour chacun des types de cours d'eau ou zones humides alluviales (Objectifs SAGE RIV – 5 et ZH),
B.4 : Favoriser la flore et la faune des cours d'eau et de leurs espaces riverains dont la réintroduction sur un ou des habitats particuliers d'une ou deux espèces emblématiques – par exemple la Cistude (Objectifs RIV-7, RIV-8 poissons et RIV-9 autres espèces)
B.5 : Maintenir et/ou élargir les espaces cours d'eau et notamment des corridors terrestres associés (reboisement de berges, bras secondaires, zones humides alluviales) (Objectif SAGE RIV – 7).

C. Améliorer et diffuser la connaissance sur les milieux aquatiques particuliers du territoire

C.1 Communiquer et sensibiliser sur la rivière et sa biodiversité
C. 2 Aménager le parc du SM3A
C.3 Animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire ENS

Ce volet s'attache à sensibiliser le public et à valoriser les actions du Contrat. Un plan de valorisation sera établi en faveur des milieux au début du Contrat. Il comprend également la mise en œuvre du Contrat de Territoire ENS, qui nécessite des moyens humains afin de promouvoir et d'animer l'ensemble des thématiques abordées dans les fiches actions du Contrat.
Le poste de référent biodiversité assure la coordination, la mise en œuvre du Contrat et sa gestion technique et administrative.

Après en avoir délibérée, les membres de la CLE du SAGE de l'Arve :

<u>ARTICLE 1</u> : APPROUVENT le projet de contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles « espaces alluviaux du bassin de l'Arve » tel que présenté en séance plénière par le SM3A,

<u>ARTICLE 2</u> : AUTORISENT le président de la CLE à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votes pour : 62 voix

Nombre de votes contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Martial SADDIER